

Distribution limitée

WHC-06/30.COM/INF.11F

Paris, 29 juin 2006

Original: anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA
CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Trentième session

Vilnius, Lituanie
8 - 16 juillet 2006

Point 11 de l'ordre du jour provisoire : Rapports périodiques

INF.11F. Rapport d'avancement sur le Fonds du patrimoine mondial africain

RESUME

Ce rapport résume les progrès accomplis depuis la 29e session du Comité (Durban, 2005) pour créer le Fonds du patrimoine mondial africain, conformément à la décision **29 COM 11.C2**. Il présente également, pour information, une copie du Plan d'action pour la mise en œuvre de l'Exposé de la position de l'Afrique concernant l'état du patrimoine mondial en Afrique.

Ce document doit être lu conjointement avec le document WHC-06/30.COM/11F

I. Contexte

1. Le Fonds du patrimoine mondial africain (FPMA) est le résultat de travaux entrepris lors de la 28e session du Comité du patrimoine mondial (Suzhou, 2004), et ensuite, par le Groupe Afrique de l'UNESCO afin de définir une réponse stratégique collective aux défis que doivent affronter de nombreux pays d'Afrique concernant la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*. Ces défis sont apparus clairement dans le *Rapport périodique sur l'Afrique*, présenté lors de la 26e session du Comité (Budapest, 2002), rapport qui a montré qu'étant donné sa diversité culturelle et naturelle, l'Afrique était (et reste) sous-représentée sur la Liste du patrimoine mondial, avec seulement 7% du nombre total de biens, alors que 43% des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril se trouvent en Afrique. Le rapport a également constaté que 53% seulement des pays d'Afrique bénéficient d'un financement régulier pour couvrir la formation, les salaires et les mesures de conservation et que la gestion des biens africains doit être renforcée.
2. A la suite des travaux initiés par le Groupe Afrique, l'Exposé de la position de l'Afrique (EPA) a été présenté à la 29e session du Comité (Document *WHC-05/29.COM/11C.2Rev*) ; il comportait une recommandation de création d'un Fonds du patrimoine mondial africain (FPMA). Le Fonds chercherait à promouvoir des partenariats avec des entités africaines afin de consolider et d'élargir l'expertise administrative et technique ainsi que l'assistance financière pour le soutien de la conservation du patrimoine mondial, au-delà des moyens déjà apportés par le Fonds du patrimoine mondial, les accords bilatéraux et les fonds-en-dépôt UNESCO. Une étude de faisabilité dirigée par le Président de la 29e session du Comité (Durban, 2005), et financée par les généreuses contributions de la Chine, d'Israël, de l'Inde, des Pays-Bas et d'Afrique du Sud, a été entreprise pendant le printemps et l'été 2005. Des copies de l'étude de faisabilité sont disponibles auprès du Secrétariat.

II. Progrès accomplis depuis la 29e session du Comité

3. En raison du soutien pour l'EPA et la proposition de création du FPMA exprimée dans la décision **29 COM 11C.2**, tous deux ont été présentés à la 15e Assemblée générale des Etats parties (Document *WHC-05/15.GA/INF.8*) qui les a chaleureusement accueillis. Après avoir ainsi acquis le soutien des organes directeurs de la *Convention*, ils ont été présentés et entérinés lors de la réunion des ministres africains de la Culture à Nairobi, Kenya, en décembre 2005 ; et lors de la sixième session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine, réunie à Khartoum, Soudan, du 16 au 24 janvier 2006. En résultat du soutien politique apporté à l'EPA et au FPMA, un Plan d'action pour la mise en œuvre de l'Exposé de la position de l'Afrique concernant l'état du patrimoine

mondial en Afrique a été développé. Ce plan est présenté en Annexe A pour information.

4. Parallèlement, les travaux de création du FPMA se sont poursuivis et le Fonds du patrimoine mondial africain a été officiellement enregistré en tant que *trust* selon la législation d'Afrique du Sud en avril 2006. Une réunion pour discuter de l'étude de faisabilité avec les partenaires et donateurs potentiels s'est tenue le 4 mai 2006 au site du berceau du patrimoine mondial et le Fonds lui-même a été lancé officiellement le 5 mai 2006 par le Dr Z. Pallo Jordan, ministre des Arts et de la Culture de la République d'Afrique du Sud. Dr. Jordan a annoncé une contribution immédiate de 20 millions ZAR (approximativement 3.3 millions dollars EU), le but étant la constitution d'un capital initial d'au moins 10 millions dollars EU. La première campagne de recueil de fonds, entamée lors de la cérémonie de lancement, se concentrera donc sur la réalisation de cet objectif de 10 millions dollars EU, dans un délai de deux ans. Des efforts diplomatiques sont en cours pour convaincre les pays ayant exprimé leur soutien politique à la création du Fonds de contribuer à sa dotation. Des approches initiales ont également été faites auprès d'un certain nombre de fondations et d'entités du monde des affaires.
5. Un comité intérimaire d'administrateurs constitué de trois personnalités du gouvernement d'Afrique du Sud a été mis en place dans le cadre du processus d'enregistrement. Des travaux intensifs sont en cours pour l'établissement du premier Conseil d'administration complet, composé au maximum de 10 experts en patrimoine, questions juridiques ou gestion financière. Deux sièges d'observateur permanent seront réservés au Centre du patrimoine mondial ainsi qu'à l'Union africaine (UA) pour garantir une totale responsabilité, en termes d'activités et d'utilisation des ressources, envers le Comité du patrimoine mondial et l'UA, respectivement. Un siège au Conseil d'administration devrait également être réservé à la communauté des donateurs non-gouvernementaux. On envisage la tenue d'une première réunion du Conseil en septembre.
6. Parallèlement, des travaux sont en cours pour nommer trois titulaires de postes clés: un directeur, un gestionnaire financier et un directeur technique. Leur tâche immédiate sera d'établir un plan stratégique pour le Fonds, à court et à moyen terme, et de définir ses liens avec le plan d'action général pour la mise en œuvre de l'Exposé de la position de l'Afrique ; de réfléchir aux moyens de mobiliser les partenaires et de résoudre les problèmes de recueil des fonds, à la lumière des discussions ayant eu lieu durant la réunion des 4-5 mai ; de développer une stratégie claire en termes de durabilité financière, y compris les normes éthiques de sélection des partenaires et d'investissement des fonds ; de développer des orientations opérationnelles pour le Fonds ; de mettre au point des mécanismes de transparence et de rapport aux partenaires ; d'établir un cadre réglementaire comprenant des codes de conduite pour les membres du Conseil et le personnel ; et de définir la stratégie de communication qui sera présentée plus tard dans l'année au Conseil d'administration. Un excellent départ sur ce dernier point a été donné sous la forme d'un message de soutien pour le lancement du Fonds envoyé par la lauréate du Prix

Nobel de la Paix, Prof. Wangari Maathai. Un autre élément clé sera de décider comment le Fonds sera relié aux institutions partenaires, UNESCO, Organisations consultatives, institutions africaines de conservation et de formation, NEPAD, etc., y compris de savoir si le Fonds doit solliciter lui-même les financements ou travailler avec ces institutions partenaires et par leur intermédiaire.

7. On envisage que ces postes pourraient, du moins initialement, être financés par des affectations provisoires ou des donations affectées, afin de faciliter la construction de la dotation initiale, de commencer à recueillir des fonds pour des projets pilotes, et de développer les processus pour l'attribution de subventions au cours des deux premières années.
8. La décision **29.COM.11C.2** invitait le FPMA, une fois créé, à faire régulièrement rapport au Comité du patrimoine mondial sur ses activités et à discuter avec le Comité ses orientations et ses stratégies. On propose par conséquent qu'un document de travail sur les progrès réalisés depuis le lancement du FPMA soit présenté lors de la 31e session du Comité.

PLAN D'ACTION

**POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'EXPOSÉ
DE LA POSITION DE L'AFRIQUE SUR L'ÉTAT
DU PATRIMOINE MONDIAL EN AFRIQUE**

2005-2015

PRÉAMBULE

Le Plan d'action 2005-2015 est fondé sur « *L'Exposé de la position de l'Afrique sur l'état du patrimoine mondial en Afrique* » [ci-après dénommé EPA] et sur le *Projet de création d'un Fonds du patrimoine mondial africain* » [ci-après dénommé FPMA]. Le cadre général est constitué par la Déclaration des Nations Unies sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (2000) et le Sommet des Nations Unies sur le Développement durable (2002), en particulier la *Déclaration de Johannesburg sur le patrimoine mondial en Afrique et le développement durable* – qui reconnaissent tous le rôle du patrimoine culturel et naturel dans le développement durable et l'élimination de la pauvreté. Le Plan d'action est animé et inspiré par les principes incarnés dans le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), meilleur moyen d'établir un système efficace de protection collective du patrimoine culturel et naturel.

L'objectif d'ensemble du Plan d'action est de protéger, promouvoir et consolider les capacités requises pour gérer comme il convient le patrimoine culturel et naturel de l'Afrique, considéré comme une ressource aux multiples possibilités pour le développement durable, en particulier pour la population qui vit à proximité de ce patrimoine.

Les *Sept objectifs précis du Plan* sont axés sur les points suivants :

- Disposer d'un FPMA pour aider à mettre en œuvre l'EPA, instrument qui traite en partie les questions soulevées dans le *Rapport périodique du patrimoine mondial pour l'Afrique (2002)* ;
- Comprendre le *statu quo* concernant le patrimoine naturel et culturel en Afrique, dans la perspective du scénario mondial, et sur cette base ;
- Entreprendre des initiatives de développement des ressources humaines qui améliorent la gestion des ressources du patrimoine ;
- Créer, là où elles n'existent pas, les capacités juridiques, de politique générale et institutionnelles d'accompagnement de la gestion du patrimoine, et les renforcer là où elles existent, pour disposer de mécanismes permettant d'améliorer la mise en réseau des connaissances spécialisées relatives au patrimoine sur le continent, et pour disposer de programmes et projets de développement durable ;
- Traiter les questions de sous-représentation et de visibilité du patrimoine culturel et naturel de l'Afrique sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- Traiter les questions de la surreprésentation de l'Afrique sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

Le plan présente un cadre stratégique en termes de *résultats escomptés* et *activités* avec des *indicateurs de performance* mesurables, envisagés dans des *délais* précis et réalisables selon des paramètres de *budget* précis. Le Plan d'action est établi selon un scénario qui, toutes choses égales par ailleurs, assume entre autres un engagement total de l'ensemble des parties prenantes, partenaires et acteurs (PPA). Selon l'EPA, les principaux PPA sont :

- (i) Les États membres de l'Union africaine dont l'engagement envers l'EPA et le FPMA est présenté dans la décision EX.CL/Dec. 244 (VIII) de la 6e session ordinaire du Sommet de l'UA, tenu à Khartoum les 3 et 24 janvier 2006 ;

- (ii) Le Conseil des Ministres africains de la Culture (CAMC1), comme l'illustre sa « Déclaration de Nairobi sur la culture, l'intégration et la renaissance africaine », à sa première réunion à Nairobi, Kenya, les 13 et 14 décembre 2005 ;
- (iii) La Conférence générale de l'UNESCO, par sa résolution 47 de la 33e session de la Conférence générale, adoptée le 21 octobre 2005 ;
- (iv) L'Assemblée des États parties à la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, comme le montre la résolution *WHC-05/15.GA/INF.8*, adoptée par la 15e Assemblée générale, tenue à Paris les 10 et 11 octobre 2005 ;
- (v) Le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO, comme le montre la décision **29 COM.11C.2** de la 29e session du Comité du patrimoine mondial (Durban, 2005).

La genèse du Plan d'action est présentée de façon concise dans la décision de la Réunion de mars 2005 qui a rassemblé des experts, représentants de la société civile, administrateurs et responsables politiques de toutes les sous-régions du continent africain, et qui a défini la nature, la raison d'être et le mode de fonctionnement du Plan d'action.

Ce Plan d'action est donc une expression des motifs de préoccupation et points de vue sociétaux africains en général, mais il propose aussi des solutions possibles à des problèmes existentiels africains. Ce corpus collectif d'idées et de stratégies a reçu l'aval politique et d'intérêt nécessaire à tous les niveaux.

On peut donc espérer, avec un optimisme bien fondé, que les résultats escomptés se concrétiseront par un patrimoine africain qui retrouvera sa place primordiale de « berceau de l'humanité. »

PLAN D'ACTION 2005-2015

Objectif général

Sauvegarder et développer la visibilité des biens du patrimoine culturel et naturel africain et veiller à ce qu'ils soient un facteur de développement pour la population, en particulier pour la vie des communautés locales.

Objectifs précis

OBJECTIF	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	INDICATEURS DE PERFORMANCE	ACTIVITÉ	DÉLAIS	BUDGET
Objectif 1 : Créer, conformément au Rapport périodique sur l'Afrique (2002), le Fonds du patrimoine mondial africain (FPMA) et d'autres mécanismes de financement.	<u>Résultat escompté 1.1 :</u> Recherche d'un consensus des États parties sur l'Exposé de la position de l'Afrique (EPA) et la création du FPMA et étude de l'EPA et du FPMA par le Comité du patrimoine mondial ; l'Assemblée des États parties à la <i>Convention du patrimoine mondial</i> de 1972 ; la Conférence générale de l'UNESCO ; le Conseil des Ministres africains de la Culture ; les Ministres africains de	1. L'EPA présente clairement l'état actuel du patrimoine culturel et naturel africain d'ici juin 2005. 2. Cadre de l'EPA d'ici juin 2005. 3. Étude de faisabilité concernant la création du FPMA d'ici septembre 2005. 4. Approbation du FPMA par le Comité du patrimoine mondial ; l'Assemblée des États parties à la <i>Convention du patrimoine mondial</i> de	1.1.1 : Organiser une réunion des groupes de parties prenantes pour rédiger l'EPA et créer le FPMA, en reliant cette initiative aux Objectifs de développement pour le Millénaire et au Programme d'action du NEPAD.	Mars 2005	\$270.000
			1.1.2 : Concevoir un EPA et un cadre pour le FPMA.	Mars-juin 2005	
			1.1.3 : Entreprendre une étude de faisabilité pour définir le mandat, le plan stratégique, le modèle et les coûts de fonctionnement, la stratégie de financement et le plan d'investissement, les partenaires potentiels, la stratégie de communication, les liens vers d'autres programmes et fonds et la structure juridique adaptée	Mai-septembre 2005	\$60.000

	l'Environnement et adoption par le Sommet de l'Union africaine (UA).	1972 ; la Conférence générale de l'UNESCO ; le Conseil des Ministres africains de la Culture ; les Ministres africains de l'Environnement ; adoption par le sommet de l'UA.	pour le FPMA.		
			1.1.4 : Présenter le cadre du FPMA au Centre du patrimoine mondial pour étude.	Juillet 2005	
			1.1.5 : Présenter le cadre du FPMA à l'Assemblée des États parties à la <i>Convention du patrimoine mondial</i> de 1972 pour étude.	Octobre 2005	
			1.1.6 : Présenter le cadre du FPMA à la Conférence générale de l'UNESCO pour étude.	Octobre 2005	
			1.1.7 : Présenter le cadre du FPMA au Conseil des Ministres africains de la Culture pour étude.	Décembre 2005	
			1.1.8 : Présenter le cadre du FPMA au sommet de l'UA sur l'Éducation et la Culture pour adoption.	Janvier 2006	
			1.1.9 : Présenter le cadre du FPMA au Ministres africains de l'Environnement pour action.	Mai 2006	
	<u>Résultat escompté 1.2 :</u> Mise en place du FPMA et de sa gouvernance, concrétisation et mise à disposition de	1. Le FPMA enregistré en tant que trust d'ici avril/mai 2006. 2. Création de la structure juridique et administrative du FPMA et nomination du Directeur du Fonds d'ici	1.2.1 : Créer le FPMA sous forme de trust et établir son cadre juridique et administratif et des stratégies de financement, en veillant à ce que les pays africains ne soient pas empêchés de bénéficier d'avantages du FPM de l'UNESCO.	Février-avril 2006	

	ressources adaptées.	2006.	1.2.2 : Procéder aux formalités d'enregistrement du Fonds et à la nomination de l'organe de direction et du Directeur du Fonds.	Avril 2006	
		3. Lancement officiel du FPMA d'ici mai 2006.	1.2.3 : Organiser une Conférence de bailleurs de fonds pour demander des contributions et lancer officiellement le Fonds.	Mai 2006	\$250.000
		4. Nomination du Conseil d'administration d'ici juin 2006.	1.2.4 : Début du fonctionnement du Fonds.	Juin/Juillet 2006	\$460.000
	<u>Résultat escompté 1.3</u> : Fonds nationaux du patrimoine (FNP) créés dans au moins 25 % des pays africains et engagement de leur verser des contributions régulières.	1. Nombre de pays africains dotés de FNP en 2009.	1.3.1 : Sensibiliser les États membres africains à la nécessité de créer des FNP et d'établir des stratégies de financement pour alimenter le Fonds.	2006 - 2009	
		2. Volonté politique exprimée et niveau notable de contribution aux FNP.	1.3.2 : Fournir des allocations budgétaires nationales régulières aux FNP.	2007 - 2015	
			Total partiel		\$1.040.000

OBJECTIF	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	INDICATEURS DE PERFORMANCE	ACTIVITÉ	DÉLAIS	BUDGET
<u>Objectif 2 :</u>	<u>Résultat escompté 2.1 :</u>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rapport sur l'état des biens du patrimoine culturel et naturel en Afrique en 2009. 2. Rapport périodique sur l'Afrique. 3. Inventaires nationaux du patrimoine culturel et naturel en 2009 avec mise à jour tous les cinq ans. 4. Existence de bases de données sous-régionales et régionales facilement accessibles du patrimoine culturel et naturel en 2008. 5. Atlas présentant les sites culturels et naturels africains en 2010. 6. Base de données par SIG contenant toute la gamme des typologies 	2.1.1 : Effectuer un bilan du patrimoine africain dans tous les pays africains d'ici 2007.	2007 - 2009	\$250.000
	Établissement d'au moins 30 inventaires nationaux de biens culturels et naturels et de bases de données facilement accessibles.				

			2.1.2 : Établir et actualiser les inventaires nationaux du patrimoine naturel et culturel d'ici 2009.	2008 - 2009	\$500.000
			2.1.3 : Mettre en place à l'échelle du continent une base de données par SIG concernant les sites importants d'ici 2009.	2008 - 2009	\$200.000
			2.1.4 : Publier un Recueil sur les sites du patrimoine africain d'ici 2010.	2009 - 2010	\$100.000
			2.1.5 : Établir et publier un Atlas sur les sites du patrimoine culturel et naturel africain dans des langues locales d'ici 2010.	2009 - 2010	\$200.00
	<u>Résultat escompté 2.2 :</u> Tous les pays africains ont des listes indicatives du patrimoine culturel et naturel totalement établies et à jour.	1. Listes indicatives nationales de biens du patrimoine culturel et naturel totalement établies en 2008 et régulièrement mises à jour. 2. Nombre de listes indicatives du patrimoine culturel et naturel déposées au Comité du patrimoine mondial d'ici 2010.	2.2.1 : Rédiger des listes indicatives/hiérarchisées nationales du patrimoine culturel et naturel pour présentation au Comité du patrimoine mondial et actualisation régulière.	2008 - 2010	\$100.000
	<u>Résultat escompté 2.3 :</u>	1. 8 ateliers sur le thème du SI et traitant de la	2.3.1 : Lancer une étude pour évaluer l'existence de la	2009 - 2015	\$100.000

	Établissement d'un mécanisme d'enregistrement et de sauvegarde du savoir indigène (SI) et des aspects de la diversité culturelle des communautés locales sur les sites du patrimoine et aux alentours d'ici 2015.	<p>gestion du patrimoine culturel et naturel d'ici 2015</p> <p>2. Rapports des ateliers publiés chaque année.</p> <p>3. Nombre de politiques générales intégrant le SI dans les plans de gestion et la gestion du patrimoine en général, dans au moins 40 % des pays africains d'ici 2012.</p>	recherche et des activités sur le SI sur le continent.		
			<p>2.3.2 : Entreprendre l'organisation d'ateliers régionaux pour établir les modalités et la méthodologie du SI et leur intégration dans les systèmes de gestion du patrimoine en vigueur.</p>	2009 - 2015	\$300.000
	<u>Résultat escompté 2.4 :</u> Création de liens actifs et de réseaux entre institutions scientifiques et de recherche pour une mise en commun du savoir, des connaissances spécialisées et de l'information, notamment en Afrique.	<p>1. Nombre d'institutions africaines engagées dans des échanges de connaissances spécialisées et d'informations sur les questions de patrimoine d'ici 2010.</p> <p>2. Nombre de rapports disponibles sur des programmes d'échanges.</p> <p>3. Site Web actif d'ici 2007.</p>	2.4.1 : Réunir des ressources humaines, techniques, scientifiques et financières.	2008 - 2010	\$100.000
			2.4.2 : Créer des programmes d'échanges.	2008 - 2015	\$100.000
			2.4.3 Créer un site Web pour la mise en commun et le partage d'informations.	2006 - 2007	\$50.000
			2.4.4 : Mettre le site Web à jour régulièrement.	2007 - 2015	\$100.000
	<u>Résultat escompté 2.5 :</u>	1. Nombre d'ateliers d'ici 2010 destinés à des	2.5.1 : Organiser des programmes et du matériel	2007 - 2009	\$350.000

	Mise en place opérationnelle d'une éducation à la conservation du patrimoine culturel et naturel dans les instituts de formation des enseignants et établissements scolaires.	instituts de formation d'enseignants dans divers pays de la région.	éducatifs pour les enseignants stagiaires en mettant l'accent sur l'intégration des questions de patrimoine dans les programmes scolaires d'ici 2008.		
		2. Nombre de biens du patrimoine utilisés comme outils éducatifs par les écoles d'ici 2015.	2.5.2 : Exécuter des projets pilotes avec des instituts de formations d'enseignants pour intégrer le patrimoine dans les programmes scolaires d'ici 2009.	2008 - 2010	\$200.000
		3. Au moins un projet pilote en place et opérationnel dans chaque sous-région d'ici 2015.	2.5.3 : Développer des programmes de communication, d'éducation, de formation et de renforcement des capacités sur les questions de conservation du patrimoine.	2010 - 2015	\$200.000
			2.5.4 : Présenter aux élèves la conservation du patrimoine par le biais de projets et de groupes de discussion.	2008 - 2015	\$300.000
	<u>Résultat escompté 2.6 :</u> Lancement de l'organisation de séminaires, ateliers et campagnes de sensibilisation et de programmes sur les questions de patrimoine.	1. Nombre de moyens d'expression créés et de campagnes médiatiques menées avec succès par an.	2.6.1 : Mener des campagnes médiatiques et de marketing, y compris production de brochures d'information, dépliants, affiches, CD-ROM, DVD, annonces sur le site Web, programmes radiophoniques et télévisés sur les questions de patrimoine, et en assurer une vaste diffusion.	2007 - 2015	\$400.000
		2. Nombre de séminaires et d'ateliers organisés avec succès par an.	2.6.2 : Organiser des séminaires, ateliers et campagnes éducatives	2007 - 2015	\$350.000

			destinés aux responsables politiques et décideurs (du public et du privé) et au grand public.		
			Total partiel		\$3. 900.000

OBJECTIF	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	INDICATEURS DE PERFORMANCE	ACTIVITÉ	DÉLAIS	BUDGET	
<p><u>Objectif 3 :</u></p> <p>Développer et renforcer les possibilités en ressources humaines et la capacité des institutions en formation au patrimoine pour la protection, la conservation et la gestion du patrimoine culturel et naturel d'ici 2015.</p>	<p><u>Résultat escompté 3.1 :</u></p> <p>Établissement d'un répertoire de professionnels africains du patrimoine et d'instituts de formation aux niveaux local, national et régional et création d'une base de données régulièrement mise à jour.</p>	1. Répertoire de professionnels du patrimoine et d'instituts de formation au patrimoine en Afrique d'ici 2007.	3.1.1 : Établir un inventaire national et créer une base de données des profils de tous les professionnels du patrimoine en Afrique, par qualification, description de poste et autres informations statistiques.	2006 - 2007	\$60.000	
		2. Établissement d'une base de données sur les professionnels du patrimoine et les instituts de formation au patrimoine en Afrique d'ici 2007.	3.1.2 : Établir un inventaire national et créer une base de données de tous les instituts de formation au patrimoine en Afrique, par type, programmes de cours, capacités, installations, personnel, et autres.	2007 - 2009	\$150.000	
	<p><u>Résultat escompté 3.2 :</u></p> <p>Rapport d'évaluation sur la formation au patrimoine en Afrique.</p>		1. Rapport sur la formation au patrimoine et les instituts de formation au patrimoine d'ici 2007.	3.2.1 : Évaluer les programmes de formation actuels et les instituts proposant une formation et des qualifications à des professionnels du patrimoine et des communautés.	2007 – 2009	\$100.000
			2. Rapport sur les conditions exigées du personnel travaillant sur le patrimoine d'ici 2007.	3.2.2 : Analyser et hiérarchiser les conditions exigées de la formation et du personnel et créer des tableaux de compétences.	2009 - 2010	\$60.000
				3.2.3 : Réaliser une évaluation des besoins du secteur du patrimoine en Afrique.	2006 - 2007	\$70.000

	<p><u>Résultat escompté 3.3 :</u></p> <p>Formation de 800 professionnels et s et techniciens du patrimoine dans différents domaines associés au patrimoine.</p>	<p>1. Nombre de programmes de formation pour professionnels du patrimoine à divers niveaux créés dans la région d'ici 2010.</p> <p>2. Qualifications professionnelles normalisées des professionnels du patrimoine à divers niveaux, avec au moins 33 % de pays africains dotés de cadres nationaux de qualifications pour le patrimoine.</p> <p>3. Nombre de pays africains aidés à créer des cours universitaires et des programmes de renforcement des capacités sur les questions de patrimoine, avec au moins 25 % d'universités africaines proposant des cours de gestion du patrimoine.</p>	<p>3.3.1 : Créer un mécanisme de financement pour l'élaboration de programmes sur la formation au patrimoine.</p>	2007 - 2008	\$50.000
			<p>3.3.2 : Renforcer les programmes actuels de renforcement des capacités et les instituts de formation associés.</p>	2007 - 2010	\$250.000
			<p>3.3.3 : Organiser des réunions de groupes d'experts pour concevoir un programme sanctionné par un diplôme universitaire sur la gestion de sites du patrimoine et aboutir à un rapport / plan d'études.</p>	2007 - 2010	\$120.000
			<p>3.3.4 : Concevoir des cours de courte durée pour des professionnels du patrimoine, en particulier sur le processus de proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial et sur la gestion du patrimoine.</p>	2007 - 2010	\$500.000
			<p>3.3.5 : Mettre en place des cours de formation au patrimoine dans les principales universités.</p>	2007 - 2010	\$200.000
			<p>3.3.6 : Développer et renforcer les instituts régionaux de formation pour leur permettre de mener un travail de renforcement des capacités.</p>	2007 - 2010	\$100.000

		<p>4. Publication de recueils en tirage papier et version électronique de programmes et modules de formation au patrimoine et d'instituts de formation.</p> <p>5. Mécanisme de financement de bourses d'études et de recherche d'ici 2008.</p> <p>6. Nombre de projets menés en collaboration avec des institutions régionales.</p>	<p>3.3.7 : Concevoir des programmes nationaux d'encouragement, tels que bourses universitaires, prix, promotions et autres, dans au moins 25 % des pays africains.</p>	2007 - 2008	\$150.000
	<p><u>Résultat escompté 3.4 :</u></p> <p>Professionnels qualifiés du patrimoine dotés de ressources appropriées.</p>	<p>1. Niveau de fourniture d'équipement dans un certain nombre de pays.</p>	<p>3.4.1 : Donner au personnel du patrimoine les moyens de mener effectivement et efficacement sa tâche.</p>	2007 - 2015	\$450.000
<p>2. Nombre de professionnels qualifiés du patrimoine encadrant des projets, notamment pour la proposition d'inscription et l'évaluation de sites sur la Liste du patrimoine mondial.</p>		<p>3.4.2 : Réorienter les ressources humaines et assurer un rôle plus proactif aux professionnels du patrimoine.</p>	2007 - 2015	\$50.000	
		<p>3.4.3 : Favoriser la mise en place de plans de succession de l'encadrement pour assurer la continuité de personnel bien qualifié et veiller à ce que 50 % au moins des pays africains</p>	2006 - 2015	\$200.000	

		<p>3. Nombre de plans de gestion en cours de réalisation par des professionnels locaux du patrimoine.</p> <p>4. Nombre d'options de développement progressif de carrière clairement définies dans les instituts de formation dans au moins 50 % des pays africains.</p>	possèdent de tels plans.		
			Total partiel		\$2.510.000

OBJECTIF	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	INDICATEURS DE PERFORMANCE	ACTIVITÉ	DÉLAIS	BUDGET
Objectif 4 : Renforcer le cadre politique, juridique et institutionnel pour une conservation effective et efficace du patrimoine, et en particulier, pour la mise en œuvre de la <i>Convention du patrimoine mondial</i> sur le continent.	<u>Résultat escompté 4.1 :</u> Élaboration d'une Convention ou d'un document de politique générale (avec un minimum de normes harmonisées avec d'autres conventions associées comme la Convention sur le patrimoine immatériel, la Convention sur la biodiversité, la Convention de Ramsar et autres instruments normatifs) et de documents sur la législation intégrée sur le patrimoine, en tenant compte des pratiques des communautés locales.	1. Création d'un Groupe continental de politique générale et de rédaction juridique (GCPGRJ) d'ici 2007. 2. Instruments de politique générale du patrimoine passés en revue dans au moins 30 pays, et rapport rédigé d'ici 2007. 3. Projet de cadre continental de politique générale (PCCPG) et rapport diffusé d'ici 2008. 4. Politique générale continentale approuvée d'ici 2010. 5. Nombre de pays dotés d'une politique générale et d'une législation patrimoniale autorisant chaque année une participation à la conservation du patrimoine.	4.1.1 : Créer un GCPGRJ représentatif au niveau régional et le charger de passer en revue les politiques patrimoniales en vigueur, et lui demander de concevoir un modèle d'instrument juridique (MIJ).	2007-2008	\$270.000
			4.1.2 : Rassembler et analyser les politiques patrimoniales en vigueur.	2007	\$150.000
			4.1.3 : Produire et présenter le PCCPG au Centre du patrimoine mondial et à l'UA pour étude et adoption.	2008 - 2010	\$10.000
			4.1.4 : Concevoir des outils d'évaluation de l'ampleur de la mise en œuvre de cette politique.	2007 - 2008	\$30.000
			4.1.5 : Rassembler et analyser la législation en vigueur sur le patrimoine culturel et naturel africain.	2007 - 2009	\$100.000
			4.1.6 : Passer en revue la législation en vigueur, y compris les lois et pratiques traditionnelles / coutumières, en tenant compte du travail fait en ce domaine.	2008 - 2010	\$200.000

		6. Rapport établi sur la législation en vigueur, y compris les lois et pratiques traditionnelles / coutumières, en tenant compte du travail fait en ce domaine, d'ici 2009.	4.1.7 : Publier un manuel avec un minimum de principes juridiques / pratiques coutumières, à utiliser pour la revue et la réforme juridique.	2008 - 2009	\$140.000
		7. Publication d'un Manuel avec un minimum de principes juridiques / lois coutumières et des recommandations appropriées, d'ici 2009.	4.1.8 : Conception d'outils pour évaluer l'ampleur de la mise en œuvre législative.	2007 - 2009	\$50.000
	8. Ensemble de recommandations sur la réforme et le modèle juridiques d'ici 2010.				
	9. Révision des instruments juridiques, y compris lois et pratiques traditionnelles et coutumières, dans au moins 30 pays.				
	<u>Résultat escompté 4.2 :</u> Renforcement des institutions relatives au patrimoine sur le continent, par des dispositions et	1. Rapport sur les dispositions institutionnelles et les typologies au Comité du patrimoine mondial et à l'UA, pour étude d'ici 2009.	4.2.1 : Trouver des experts et engager une revue des dispositions institutionnelles sur le patrimoine.	2007	\$200.000
			4.2.2 : Passer en revue les dispositions institutionnelles et la stratégie sur le patrimoine pour créer un ou plusieurs cadres	2007 - 2009	\$100.000

	réformes institutionnelles.	2. Nombre de pays appliquant les recommandations du rapport ci-dessus, d'ici 2012.	institutionnels intégrés de haut niveau pour le patrimoine.		
			4.2.3 : Présenter le rapport sur les modèles institutionnels pour gouvernance, coopération et coordination au Centre du patrimoine mondial et à l'UA pour adoption.	2009	\$10.000
	<u>Résultat escompté 4.3 :</u> Mise en place d'un cadre et d'un modèle de suivi et d'évaluation pour suivre la mise en œuvre politique et législative, y compris par un mécanisme d'examen collégial pour promouvoir une assurance de qualité et la conformité aux codes et normes dans le suivi de l'état de conservation.	1. Un Rapport et un Manuel sur les codes de normes pour le suivi et l'évaluation, la mise en œuvre, l'assurance de qualité, le code et les normes de conformité, d'ici 2008, en tenant compte du Comité du patrimoine mondial et des Orientations. 2. Création et lancement d'un examen collégial d'ici 2008.	4.3.1 : Constituer une équipe multidisciplinaire de ressources humaines, développement de l'organisation du patrimoine et de juristes spécialisés.	2007	\$100.000
			4.3.2 : Établir des codes et des normes pour le suivi et l'évaluation, la mise en œuvre, l'assurance de la qualité et la conformité aux codes et normes.	2007 - 2010	\$200.000
			4.3.3 : Mise en œuvre du mécanisme d'examen collégial.	2008 - 2015	\$40.000
			Total partiel		\$1.600.000

OBJECTIF	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	INDICATEURS DE PERFORMANCE	ACTIVITÉ	DÉLAIS	BUDGET
Objectif 5 : Veiller à ce que le patrimoine culturel et naturel contribue à un développement durable et à l'élimination de la pauvreté d'ici 2015.	Résultat escompté 5.1 : Cogestion de 50 sites du patrimoine avec le secteur privé et/ou la participation de la communauté locale pour favoriser une utilisation durable des ressources patrimoniales.	1. Nombre de groupes du secteur privé travaillant à la promotion de programmes sur le patrimoine culturel et naturel. 2. Nombre de programmes à réaliser avec les communautés locales mis en œuvre chaque année. 3. Nombre de revues entreprises tous les 5 ans sur la mise en œuvre de divers programmes sur le patrimoine. 4. Quatre plans de gestion mis en œuvre d'ici la fin de 2009, avec doublement du nombre tous les 2 ans. 5. Nombre de programmes annuels sur le patrimoine destinés aux femmes, jeunes, personnes âgées, handicapés, etc. 6. Rapport sur la méthodologie de la	5.1.1 : Réaliser des programmes de sensibilisation au patrimoine pour le secteur économique privé.	2007 – 2012	\$200.000
			5.1.2 : Réaliser des programmes de sensibilisation au patrimoine pour les communautés locales.	2007 – 2012	\$300.000
			5.1.3 : Établir et mettre en œuvre des programmes éducatifs sur le patrimoine parmi les communautés, les propriétaires fonciers et le secteur public / privé.	2007 - 2015	\$200.000
			5.1.4 : Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion avec la participation à part entière du secteur privé.	2007 - 2015	\$1.000.000
			5.1.5 : Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion du patrimoine avec la participation à part entière de communautés locales.	2008 - 2015	\$1.000.000
			5.1.6 : Mettre en œuvre des programmes de gestion du patrimoine destinés aux communautés, en particulier aux femmes, jeunes, personnes âgées, handicapés, défavorisés et groupes minoritaires.	2008 - 2015	\$300.000

		recherche d'ici 2009.	5.1.7 : Concevoir des méthodologies de recherche favorisant une meilleure compréhension des sites du patrimoine.	2007 - 2009	\$50.000
	Résultat escompté 5.2 : Mécanismes sur les sites pour générer une autosuffisance durable pour la conservation du patrimoine par l'utilisation des meilleures pratiques sur au moins 30 sites.	1. Niveau des retombées positives partagées par les communautés locales et sur les sites du patrimoine.	5.2.1 : Établir des systèmes de gouvernance financière transparents et crédibles sur les sites.	2007 - 2010	\$50.000
			5.2.2 : Actualiser les politiques générales permettant un partage des retombées positives sur les sites.	2007 - 2009	\$50.000
			5.2.3 : Utiliser les ressources secondaires et les occasions sur les sites.	2007 - 2015	\$50.000
			5.2.4 : Assurer une formation et s'assurer que les ateliers aident les gestionnaires de sites et les communautés.	2007 - 2015	\$300.000
	Résultat escompté 5.3 : 30 sites du patrimoine dont les communautés locales bénéficient de la gestion du patrimoine culturel et naturel.	1. Nombre de sites du patrimoine et nombre de personnes employées sur les sites. 2. Nombre d'entreprises commerciales à petites échelles créées par les communautés locales et en rapport avec les lieux du patrimoine dans toutes les sous-régions. 3. Nombre de projets	5.3.1 : Prendre l'initiative de quelques activités commerciales avec les communautés locales à partir des sites culturels et naturels du patrimoine.	2007 - 2015	\$800.000
			5.3.2 : Mettre en place des programmes touristiques et des compétences artisanales (artisanat d'art et fêtes) susceptibles de valoriser les sites du patrimoine et de leur apporter des avantages économiques et	2007 - 2015	\$800.000

		touristiques réalisés chaque année.	immatériels.		
			Total partiel		\$5.100.000

OBJECTIF	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	INDICATEURS DE PERFORMANCE	ACTIVITÉ	DÉLAIS	BUDGET
<p>Objectif 6 : Améliorer la proposition d'inscription et la gestion des sites du patrimoine culturel et naturel en Afrique d'ici 2015.</p>	<p><u>Résultat escompté 6.1 :</u></p> <p>Mise en place d'une capacité d'établissement et d'évaluation de dossiers de propositions d'inscription au niveau national.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rapport sur les causes de l'échec de certaines propositions et de propositions d'inscription soumises, d'ici 2008. 2. Nombre accru de propositions d'inscription de sites du patrimoine soumises au Centre du patrimoine mondial chaque année, de 6 en 2007 à 15 en 2010. 3. Nombre de personnes formées chaque année et compétentes pour proposer l'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial. 4. Nombre d'évaluateurs formés et utilisés chaque année. 	<p>6.1.1 : Réalisation d'une évaluation des causes du petit nombre de propositions d'inscription et sur l'échec des dossiers de propositions d'inscription présentés au Centre du patrimoine mondial.</p>	2007 - 2008	\$50.000
			<p>6.1.2 : Mettre au point une formation et des stratégies appropriées pour augmenter le nombre de propositions d'inscription de sites.</p>	2007 - 2008	\$500.000
			<p>6.1.3 : Réalisation de cours sur la proposition d'inscription et l'évaluation de sites du patrimoine, en liaison avec les Organisations consultatives.</p>	2007 - 2010	\$200.000
			<p>6.1.4 : Organisation régulière de réunions de Comités techniques pour passer en revue les dossiers de propositions d'inscription avant présentation au Centre du patrimoine mondial.</p>	2007 - 2015	\$200.000
			<p>6.1.5 : Développer des sites et les proposer pour inscription conformément aux <i>Orientations</i> du Comité du patrimoine mondial.</p>	2007 - 2015	\$500.000

	<u>Résultat escompté 6.2 :</u> Meilleure gestion des sites du patrimoine culturel et naturel africain.	<u>1.</u> Nombre de sites jumelés chaque année. <u>2.</u> Nombre de programmes d'échanges chaque année. <u>3.</u> Nombre de lieux du patrimoine dotés de plans de gestion efficaces chaque année. <u>4.</u> Nombre de sites africains sur la Liste du patrimoine mondial en péril réduit de moitié dans 5 ans et à zéro dans 10 ans, à compter de 2007. <u>5.</u> Nombre de rapports positifs au Centre du patrimoine mondial chaque année, à compter de 2007.	6.2.1 : Établir des accords de jumelage et des parrainages entre des sites de pays développés et en développement.	2008 - 2012	\$100.000
			6.2.2 : Créer des programmes d'échanges de main-d'œuvre entre des États parties.	2008 - 2015	\$100.000
			6.2.3 : Recenser et utiliser au mieux les sources de financement disponibles et locales.	2007 - 2015	\$40.000
			6.2.4 : Concevoir et exécuter des activités de conservation intégrées, interactives et réalistes en vue de retirer des sites de la Liste du patrimoine mondial en péril.	2007 - 2015	\$500.000
			6.2.5 : Mettre en place un système interne de suivi et d'évaluation destiné à compléter le suivi périodique pour la gestion des sites du patrimoine.	2007 - 2010	\$200.000
	6.3 : Résultat escompté Proposition d'inscription de sites transfrontaliers du patrimoine et amélioration de leur gestion.	1 : Nombre de sites transfrontaliers du patrimoine proposés pour inscription et inscrits d'ici 2015.	6.3.1 : Sensibiliser les États membres à faire des propositions d'inscription communes de sites.	2007-2015	\$100.000
			6.3.2 : Mettre au point un mécanisme de gestion des sites transfrontaliers.	2007-2015	\$100.000
			Total partiel		\$2.590.000

OBJECTIF	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	INDICATEURS DE PERFORMANCE	ACTIVITÉ	DÉLAIS	BUDGET
<p><u>Objectif 7 :</u></p> <p>Renforcer la protection du patrimoine et la conservation et la gestion, notamment dans des situations de conflit, après un conflit et en cas de catastrophe naturelle, d'ici 2015.</p>	<p><u>Résultat escompté 7.1 :</u></p> <p>Établissement de documents de politique générale pour guider les pays en situation de conflit et de catastrophe naturelle et association avec des instruments normatifs correspondants.</p>	<p>1. Projet de document général présentant des mécanismes permettant de réduire l'impact négatif sur les sites du patrimoine lors de conflits et de catastrophes naturelles, publié et diffusé d'ici 2009.</p> <p>2. Mise en œuvre des mécanismes susmentionnés d'ici 2010.</p>	<p>7.1.1 : Préparer un avant-projet sur les mécanismes des plans de gestion des catastrophes naturelles.</p>	2007 - 2009	\$200.000
			<p>7.1.2 : Mettre en place des méthodes de mise en œuvre et d'application de ces mécanismes.</p>	2007 - 2015	\$250.000
	<p><u>Résultat escompté 7.2 :</u></p> <p>500 responsables politiques, décideurs et membres de la population formés et sensibilisés aux actions à réaliser sur les biens du patrimoine, notamment en cas de conflit, après un conflit et en cas de</p>	<p>1. Développement d'actions avec les médias et création de documentation pour la sensibilisation.</p> <p>2. 4 ateliers régionaux de formation destinés aux responsables politiques et décideurs d'ici 2010.</p> <p>3. Au moins 12 ateliers</p>	<p>7.2.1 : Produire du matériel pédagogique pour les cours destinés aux responsables politiques et aux décideurs.</p>	2007 -2008	\$80.000
			<p>7.2.2 : Diriger des ateliers régionaux de formation destinés aux responsables politiques et aux décideurs.</p>	2007 - 2010	\$400.000
			<p>7.2.3 : Diriger des ateliers nationaux de formation destinés aux responsables politiques et aux décideurs.</p>	2008 - 2015	\$400.000

	catastrophes naturelles.	nationaux de formation destinés aux responsables politiques et décideurs d'ici 2014.	7.2.4 : Diriger des séminaires nationaux destinés à sensibiliser le grand public.	2008 - 2015	\$400.000	
			4. Au moins 12 séminaires nationaux destinés au grand public d'ici 2014.	7.2.5 : Diriger des ateliers participatifs de formation des communautés locales et d'autres parties prenantes pour sauver et protéger les sites.	2007 - 2010	\$200.000
			7.2.6 : Favoriser une prise de conscience locale et internationale en utilisant les médias, les conseils de villages et autres structures locales compétentes.	2008 - 2012	\$140.000	
		Total partiel		\$2.070.000		

Total :
\$18.810.000

30 mars 2006